

Projet Pédagogique

**Séjour d'hiver à Saint-Sorlin d'Arves
Du 5 au 10 mars 2018**



LA GARE

Association A.V.E.C.

105 Quai des Entreprises. Coustellet

84660 Maubec

04.90.76.84.38

www.aveclagare.org

Sommaire

• Projet éducatif de l'Association AVEC	3
• Objectifs du séjour	4
• Le séjour	5
• L'organisation de la vie quotidienne	7
• Le trousseau	9
• Les conditions générales	10

• **Projet éducatif de l'Association AVEC**

Un lieu devenu central :

Depuis 21 ans, l'association AVEC (Animation Vauclusienne Éducative et Culturelle) centre son projet autour d'un territoire rural, de sa population et des interactions qui en découlent et revendique sa volonté de s'engager pleinement sur son territoire grâce à La Gare de Coustellet, équipement sur lequel elle s'est développée et continue de proposer un projet riche et complémentaire.

Forte de 350 adhérents et accueillant près de 10 000 personnes chaque année, au pied du Luberon, La Gare est un lieu incontournable de rencontre et de croisement

Un projet pluriel et unique :

Nos actions ont pour objectifs de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. L'association s'appuie ainsi sur des fondamentaux pour bâtir son projet global et décliner ses pôles d'activité :

- Une ouverture sur le monde favorisant la diversité sociale et culturelle mêlant plaisir de comprendre, d'échanger, de s'exprimer et de débattre au service du « bien vivre » ensemble.
- Un engagement militant pour redéployer des valeurs démocratiques au service d'une pratique participative et d'une plus grande responsabilisation des citoyens pour et sur leur territoire.
- Le partage des valeurs humanistes universelles, ce que nous considérons comme relever du développement durable et soutenable. C'est dans cet état d'esprit que notre projet associatif se déploie à travers deux pôles d'activité : le pôle Musiques Actuelles & le pôle Jeunesse.

Multiple et unique, La Gare tire ainsi sa force dans son projet pluriel et dans son fort ancrage territorial et partenarial. En véritable lieu de vie, elle est reconnue comme « le lieu de tous les départs » tant pour les projets musicaux que pour les projets de jeunes et de citoyens. Elle appuie son projet global sur cette double notion de découverte et de croisement. Croisement des publics, croisement des genres, croisements des projets pour une réelle perméabilité.

C'est dans le cadre de ce projet pluriel et transversal, que s'articule notre projet éducatif autour des pratiques artistiques, socio-éducatives et sportives afin de favoriser l'épanouissement et l'implication citoyenne des habitants et de dynamiser la vie associative locale et la structuration du territoire. Nous cherchons à créer la rencontre, la mixité, l'échange qui est pour nous une richesse dans l'animation locale.

Sa vocation est de renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, de coordonner et d'encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. Concrètement, nos actions prennent vie et sens, au-delà de la simple analyse et du constat local, à travers des projets novateurs et alternatifs pour la population. Cela passe aussi par notre capacité à transmettre à la population des clefs de changement et d'évolution de notre cadre de vie pour le comprendre et l'améliorer.

• **Objectifs du séjour**

Ce voyage de 6 jours, organisé par les espaces jeunes de Violès, Sarrian et La Gare, est né d'une envie commune d'organiser un séjour axé sur la rencontre entre jeunes de différentes communes. Ce séjour se veut avant tout, une aventure et un moment de loisirs.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
Passer des vacances agréables, enrichissantes et source d'apprentissage.	Permettre aux jeunes d'être acteur de leurs vacances.	Temps libre proposé chaque jour. Moment autonome proposé une fois dans la semaine. Participation à la vie quotidienne.
Favoriser le « vivre ensemble »	Respecter le rythme de chacun.	Mettre en place un lever, coucher et un petit déjeuner échelonnés. Prévoir des temps de repos journaliers.
	Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, l'écoute, la confiance, la coopération et l'entraide	Instaurer des règles de vie commune.
		Organiser des temps de discussion avec les jeunes et l'équipe d'encadrement. S'assurer des échanges et des relations jeunes/jeunes, jeunes/adultes, jeunes/parents, adultes/adultes.
	Mettre en place un esprit de convivialité.	Aménager des espaces et des horaires où les jeunes pourront se retrouver.
Proposer des activités favorisant les échanges et la vie de groupe. Favoriser les échanges entre les enfants de différents âges.		
Permettre la découverte d'un milieu et d'une activité spécifique associée.	Découvrir un milieu montagneux.	Organiser des visites de lieux et/ou monuments. Découvrir un territoire et des plats locaux.
	Pratiquer une activité sportive.	Découvrir et prendre confiance dans la pratique du ski, Découverte de l'activité snakegliss.
Apprendre l'autonomie.	Développer des comportements, personnels et collectifs, autonomes et responsables.	Mise en place de temps libre sur la station.
		Mettre en place des situations favorisant l'esprit d'initiatives.
		Organiser des tâches individuelles et collectives gérées par les jeunes.

• Le séjour

26 places sont prévues pour l'association AVEC La Gare : 22 pour les jeunes de la Gare, 3 pour l'équipe d'animation ainsi qu'un bénévole.

– L'équipe d'animation :

Directrice du séjour : GHIGO DIAZ Amélie

Assistant sanitaire : MOLINO Nicolas

Animateur : MIRANDA Pauline

+ 1 Bénévole

– Le rôle de l'équipe durant le séjour :

1. Être référent, créer une dynamique et un esprit de groupe
1. Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes
2. Mettre en place des activités adaptées.
3. Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes
4. Respecter les jeunes en tant qu'individu à part entière

– La station :

St Sorlin d'Arves est un petit village traditionnel de montagne, riche en culture et patrimoine, situé au pied du col de la Croix de Fer, dans le massif d'Arvan-Villards en Savoie.

Le village est connu pour l'hospitalité légendaire de ses habitants, son architecture particulière et sa coopérative laitière qui produit le fromage d'abondance.

Nous découvrirons le domaine skiable de Saint Sorlin situé entre 1500m et 2600m d'altitude, qui s'étend sur 120 km de pistes.



– L'hébergement :

Situé à 100 mètres des pistes, le centre de vacances «Les Glaciers» agréé jeunesse et sport, nous accueillera pendant la durée du séjour.



– **Le transport :**

Le transport sera effectué par bus de tourisme de la compagnie « Transalex ».

– **Le repas :**

Tous nos repas seront préparés par le centre. Il est prévu que nous rentrions chaque midi manger un plat chaud étant donné la proximité du lieu d'hébergement avec les pistes. Si les jeunes le désirent, il y aura la possibilité de partir un jour à la journée avec un pique-nique.

Il est aussi prévu que le centre nous fasse découvrir quelques spécialités culinaires de la région.

Tout régime alimentaire particulier doit nous être communiqué avant le séjour dans la fiche sanitaire.

Il est demandé à chaque participant de se munir d'un panier repas pour le 5 mars au matin (attention aux denrées rapidement périssables).

– **Les activités de la vie quotidienne :**

L'ensemble du groupe (équipe d'animation comprise) sera impliqué dans la plupart des tâches matérielles touchant à la vie de groupe (nettoyage, rangement des tables ...)

– **Le rythme de vie :**

Il est important de tenir compte du changement de rythme de vie.

En montagne, la pratique sportive et les conditions météorologiques difficiles peuvent entraîner une fatigue importante.

Il est donc prévu dans le programme d'adapter des temps de repos ou de balade pour les jeunes qui en ont besoin.

Horaires	Vie quotidienne et activité(s)
7H30-9H	Lever et petit déjeuner échelonnés / rangement / préparation pour l'activité
9H30-12H	Ski ou activité de plein air
12H-13H30	Repas / temps calme
13H30-16H30	Ski ou activité de plein air
17H-17H30	Goûter
17H30-19H	Douches / téléphones / temps libre
19H-20H30	Repas / rangement / toilette
20H30	Veillée / jeux / couchers échelonnés
23H	Heure maximum du coucher

– **Le programme :**

L. 05/03/18	M. 06/03/18	M. 07/03/18	J. 08/03/18	V. 09/03/18	S. 10/03/18
Rdv 7H30 Départ 8H	Ski	Ski	Temps libre	Ski	- Vérification et dépôt du matériels de ski - Valises - Rangement - Bilan du séjour
		Temps libre	Ski		
<i>Pique-nique</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Pique-nique</i>
- Installation - Visite des lieux - Vérification et prêt du matériels de ski - Règles de vie - Jeux de connaissance	Ski	Snake	Snake	Ski	Retour prévu vers 17h (À confirmer le jour même en fonction des aléas)
		Animation TROC	Animation TROC		
<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	
<i>Veillée</i>	<i>Veillée</i>	<i>Veillée</i>	<i>Veillée</i>	<i>Veillée</i>	

• **L'organisation de la vie quotidienne**

Les règles de vies permettent de garantir le bon déroulement du séjour dans le respect de chacun. Les règles de vie seront choisies et débattues avec les jeunes, sauf les règles non négociables ci-dessous :

– **La mixité :**

Conformément à la législation, la mixité dans les chambres sera interdite.

– **L'alcool :**

Conformément à la loi Bachelot de Mars 2009, la vente de boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 18 ans est interdite. La consommation est donc, de fait, interdite pendant ce séjour.

– **Les drogues :**

Selon la loi du 31 décembre 1970 la consommation et la détention de drogue sont strictement interdites. Il n'y aura donc aucune tolérance de la part de l'équipe d'animation.

– **Le tabac :**

De par la loi, il est interdit de fumer au sein des locaux accueillant des mineurs, lors de séjours de vacances.

Il sera donc formellement interdit de fumer dans les locaux publics, lors des activités mises en place, dans les transports en commun et dans toutes autres situations précisées par l'équipe d'encadrement.

La consommation de cigarettes sera tolérée uniquement lors des temps libres, accompagné d'un adulte, sur un périmètre défini en amont et en dehors de la présence d'autres mineurs non fumeurs.

De plus, l'équipe d'animation demande aux parents de déclarer son enfant en tant que fumeur ou non, sur le « contrat d'engagement mutuel » situé à la fin de ce document.

Seuls les ados déclarés comme fumeurs seront autorisés à le faire.

– **Les sorties sans encadrement :**

Elles seront autorisées uniquement dans les conditions précisées par l'encadrement et dans le respect de certaines conditions (lieu, horaires, sécurité).

– **L'activité de glisse :**

L'activité principale sera le ski. Lors de cette activité le port du casque est obligatoire. De plus, une activité « snake gliss » et une intervention « skieur prudent » seront au programme durant la semaine. Bien évidemment le programme peut être modifié par l'équipe en fonction de la météo, de la fatigue ou autre. L'équipe sera attentive aux demandes de repos émanant des jeunes. Nous pratiquerons ces activités par groupes de niveau. Elles seront encadrées par les animateurs du séjour qui donneront les règles de pratique et de sécurité. Le non respect de celles-ci entraînerait des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du jeune.

– **Les sanctions :**

Lors du séjour, si un jeune fait preuve d'un comportement inadapté l'équipe d'animation mettra en place une réponse adaptée.

Le directeur du séjour se réserve le droit de rapatrier l'un des participants s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour.

Le rapatriement se fera dans ce cas aux frais des parents

– **Les soins :**

L'automédication est interdite.

En cas d'allergie(s), maladie(s), PAI,... il est impératif de prendre contact avec l'assistant sanitaire, avant le séjour et de convenir d'un rendez-vous avec celui-ci.

Par la suite, tout médicament accompagné de son ordonnance doit être remis à l'assistant sanitaire le jour du départ.

– **Les bagages :**

Les bagages autorisés sont :

- Un grand sac souple ou une valise par personne.
- Et un petit sac à dos

– **L'argent de poche :**

Nous conseillons de donner maximum 40€ d'argent de poche pour chaque enfant, bien que le montant reste libre.

L'argent de poche pourra être confié à l'équipe d'encadrement. Dans le cas contraire, le jeune est entièrement responsable de son argent.

– **Les objets précieux :**

Nous vous rappelons que l'équipe d'encadrement et notre association déconseillent fortement d'amener lors de ce séjour:

- Mp3 ou autres lecteurs
- Consoles vidéo ou tout autre appareil multimédia.

A ce titre, les structures et leurs assurances ne couvriront pas les éventuelles pertes, « vols » ou casses de ce genre d'appareil.

– **Le téléphone :**

Les jeunes auront la possibilité de joindre leurs parents à partir de leur téléphone portable, lors des moments prévus à cet effet. L'utilisation du téléphone portable ne doit pas être abusive et ne doit pas gêner le bon déroulement du séjour. De ce fait les téléphones portables ne seront donc pas autorisés la nuit, pendant les repas, les activités, les temps d'animation (veillées, grands jeux, etc.) et d'autres moments qui seront prévus avec les jeunes.

• **Le trousseau**

	Conseillé	Dans la valise
Combinaison de ski	1	
Pull épais ou polaire	3	
Sous pull	2	
Pantalon épais	2	
Jogging	2	
T-shirt	6	
Slip ou culotte	6	
Chaussettes (dont 2 paires épaisses)	6	
Paire de gant imperméable	1	
Écharpe	1	
Bonnet	1	
Paire de chaussure de randonnées, imperméable ou après-ski	1	
Paire de chausson	1	
Pyjama	1	
Lunettes de soleil ou masque de ski	1	
Serviette de table	1	
Gourde	1	
Serviette de bain	2	
Sac à dos	1	
Trousse de toilette (dentifrice, gel douche...)	1	
Tube de crème solaire - Indice 50	1	

NB : Aucune lessive ne sera faite durant le séjour, les parents doivent donc prévoir le nécessaire pour toute la semaine.

Rappel des conditions générales

1 - Inscription

Votre inscription est validée dès réception :

- du dossier d'inscription complet
- de la fiche sanitaire remplie et signée
- du règlement du séjour complet et de l'autorisation signée

Pour participer au séjour organisé par l'association A.V.E.C, votre enfant doit être adhérent de l'association et à jour de sa cotisation.

2 - Tarifs

Quotient familial	Tarif du séjour
De ≤ 400	300 €
De 401 à 796	330 €
De 797 à 1196	370 €
1197 et +	420 €
Commune hors CEJ	630 €

(+ 10€ si non-adhérent à l'association) + inscription à l'accueil jeunes selon quotient familial.

Le paiement peut s'effectuer en 3 fois mais obligatoirement un premier encaissement à l'inscription. Quelque soit les modalités choisies l'intégralité du paiement doit être présent au moment de l'inscription. Tout dossier doit être intégralement retourné **à la date du mardi 13 février 2018**. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

3 - Les prestations

Le tarif comprend la pension complète, l'encadrement, les animations proposées et les frais de déplacement. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles activités non consommées n'est possible.

4 - Conditions d'annulation

Pour tout désistement de votre part, quelle qu'en soit le motif outre l'adhésion, il sera retenu pour chaque inscrit :

- 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 30 jours avant le départ.
- 25% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de 15 à 30 jours avant le départ.
- 100% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée de moins de 15 jours avant le départ.

Rappel : toute annulation, désistement ou séjour écourté doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5 - Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la MAIF.

Néanmoins, l'association ne peut être tenue responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, portable...). L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur le centre ne rentrent pas dans ce cadre.

6 - Le droit à l'image

Dans le cadre de ce séjour, la signature de l'autorisation de captation et de diffusion, relative au droit à l'image de votre enfant, est obligatoire. Merci de rayer la mention inutile ne correspondant pas à votre choix dans le dossier d'inscription.

7 - Accueil de mineurs handicapés

Notre association ouvre ses séjours à l'accueil de jeunes handicapés. Afin de réussir l'insertion de ces derniers, cet accueil est préparé et limité. La demande écrite sera effectuée par un établissement qui aura établi que le handicap est compatible avec le séjour choisi. En complément de l'inscription, une convention sera établie avec l'organisme plaçant.

8 - Le renvoi

En cas d'inadaptation au centre, votre enfant peut être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous **frais de rapatriement**, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors **à votre charge**. Aucun remboursement ne sera effectué.

9 - Départ et retour

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

[Rendez-vous le 5 mars à 7H30 pour un départ à 8H00 à La Gare.](#)
[Retour le 10 mars vers 17H, à La Gare.](#)

Pour nous joindre en cas **d'urgence** : 07 83 89 43 54

10 - Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et frais pour les médicaments.

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement au responsable de l'enfant. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenus par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels diplômés. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.

Pièces à fournir pour l'inscription au séjour :

- la fiche d'inscription signée
- le règlement du séjour (voir détail dans le tableau quotient familial)
- le dossier d'inscription de l'Accueil Jeunes
- le règlement de l'inscription à l'accueil jeunes et de l'adhésion à l'association
- une photo d'identité
- un certificat médical pour la pratique des activités sportives
- la photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- une photocopie des vaccins à jour
- un justificatif de domicile
- le justificatif de quotient familial (si allocataire CAF ou MSA)

[La réunion d'information avec les jeunes et leurs parents aura lieu le](#)
[MARDI 13 FEVRIER 2018 de 18H30 à 19H30](#)

